



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Troisième réunion du Comité consultatif

à Valdivia, au Chili, du 19 au 22 juin 2007

Rapport du Secrétariat intérimaire

Auteur : **Secrétariat**

Rapport du Secrétariat intérimaire

Le présent rapport rend compte au Comité consultatif des mesures prises par le Secrétariat intérimaire depuis la dernière réunion du Comité consultatif. La vue d'ensemble des opérations du Secrétariat pendant cette période est suivie d'un rapport détaillé des tâches que le Secrétariat est tenu de remplir conformément aux prescriptions de l'Accord et du Plan d'action. Il est proposé que les futurs rapports soient communiqués conformément au Plan de travail 2007 – 2009 du Secrétariat, qui a été approuvé à RdP2 [MoP2].

Vue d'ensemble des activités

Le Secrétariat continue d'exercer ses fonctions par intérim, en attendant la mise en vigueur de l'accord de siège par le gouvernement australien. Outre l'exécution des travaux du bureau du Secrétariat et la gestion du budget de l'Accord, les principales activités du Secrétariat au cours de l'année écoulée ont consisté à apporter son soutien aux réunions de l'ACAP (RdP2 [MoP2], CC3 [AC3], atelier sur l'albatros des Galapagos et réunions du Groupe de travail sur la situation et les tendances et du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer) et à promouvoir les objectifs de l'Accord aux réunions internationales qui présentent un intérêt (six en tout).

Deux protocoles d'accord [MoU] ont été négociés par le Secrétariat, l'un avec le gouvernement de la Tasmanie concernant la fourniture de locaux à usage de bureau et la prestation de soutien, et l'autre, en instance de finalisation, avec la Commission des pêches du Pacifique Ouest et Central (CPPOC [WCPFC]).

Le Secrétariat a également pris contact avec plusieurs États de l'aire de répartition non-Parties à l'Accord en vue de faciliter leur participation à l'Accord, tout en coordonnant les activités de l'Accord avec diverses organisations gouvernementales et non gouvernementales qui s'occupent de la conservation des albatros et des pétrels.

Effectifs

Le Secrétaire exécutif continue d'être le seul employé à temps plein du Secrétariat intérimaire.

Barry Baker a été engagé à titre de consultant pour remplir les fonctions d'agent technique/scientifique à temps partiel. La nomination de Barry comme conseiller scientifique sur la capture accessoire auprès de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CCEM) [CMS] et comme responsable du Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer de l'ACAP assure un degré élevé de synergie avec les travaux de ce poste et permettra éventuellement de réaliser des économies budgétaires en matière de frais de voyage, lorsque ceux-ci pourront être partagés avec la CCEM [CMS].

Diane Erceg a été engagée à plusieurs reprises sous contrat à court terme pour fournir un soutien spécialisé aux réunions AC2 et MoP2, et a eu pour mission d'interroger les Parties sur les moyens de renforcer les capacités pour promouvoir les objectifs de l'Accord.

John Cooper (Afrique du Sud), vice-président du Comité consultatif, continue dans son rôle honoraire de rédacteur et responsable de l'information de l'ACAP.

Nicole Le Boeuf a terminé son détachement auprès du Secrétariat après RdP2 [MoP2]. Outre le soutien clé qu'elle a apporté à l'organisation et à la tenue de CC2 [AC2] et de RdP2 [MoP2], Nicole a assumé la responsabilité de la synthèse des rapports des Parties sur la mise en œuvre de l'Accord en un rapport unique pour le soumettre à l'examen de CC2 [AC2] et, par la suite, de RdP2 [MoP2].

Marcelo Garcia, du Sous-Secrétariat chilien à la pêche, a commencé son détachement de trois mois au Secrétariat à partir du 19 mars. Marcelo a joué un rôle clé dans les préparatifs de l'atelier sur l'albatros des Galapagos et de CC3 [AC3], et a également contribué à des initiatives de renforcement de capacités utiles au Chili.

La deuxième Réunion des Parties a bénéficié du soutien de nombreux membres du personnel du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, en particulier Stephanie Rowe et Danica Devery-Smith.

Bien qu'il ne fasse pas partie du personnel, le rôle joué par Mark Tasker en sa qualité de Président du Comité consultatif doit être reconnu, car il a donné de précieux conseils et indiqué la voie à suivre au Secrétariat tout au long de cette période.

Nous tenons également à remercier les gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Chili, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, du Pérou et du Royaume-Uni d'avoir fourni du personnel pour assurer le fonctionnement du Secrétariat intérimaire, tant à Hobart qu'aux réunions organisées par l'ACAP.

Mesures prises en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord

Articles VII (1) (C) et IX (6) (d)

Mesures prises en ce qui concerne la préparation du rapport et la mise en œuvre de l'Accord – Les informations soumises au Secrétariat par le Comité consultatif conformément aux articles VII (1) (C) et IX (6) d) ont été communiquées aux Parties soit par correspondance directe, soit par les documents de réunion soumis à la RdP [MoP], soit par les documents publiés sur le site Web de l'Accord.

Article X

Les fonctions du Secrétariat sont les suivantes :

- a) **préparer et pourvoir aux besoins des sessions de la RdP [MoP] ... et du Comité consultatif (CC) [AC].** - Au cours de l'année qui a suivi CC2 [AC2], le Secrétariat a préparé et pourvu aux besoins de la deuxième Réunion des Parties et apporté son soutien à un atelier organisé pour élaborer un plan d'action pour l'albatros des Galapagos; à deux réunions de groupes de travail du Comité consultatif ; et à l'actuelle réunion du Comité consultatif. À mesure que l'Accord s'implante, les travaux entrepris par ces réunions ont augmenté considérablement, entraînant une augmentation équivalente de la charge de travail du Secrétariat.

- b) **exécuter les décisions dont le saisit la RdP [MoP]** - toutes les décisions dont la première Réunion des Parties a saisi le Secrétariat ont été exécutées. Ces décisions comprennent notamment la collaboration avec le Gouvernement de l'Australie pour négocier un Accord de siège, et l'élaboration d'un projet de Statut du personnel pour examen à RdP2 [MoP2], conformément à la résolution 1.1.
- c) **promouvoir et coordonner les activités organisées en vertu de l'Accord** - outre le soutien fourni aux travaux du Comité consultatif et de ses groupes de travail, le Secrétariat a continué à promouvoir et coordonner les travaux de l'Accord par l'intermédiaire du site Web de l'ACAP, en s'occupant de la correspondance et en représentant l'ACAP aux réunions qui présentaient un intérêt.
- d) **assurer la liaison avec les États de l'aire de répartition non-Parties à l'Accord ... et faciliter la coordination...**-le Secrétariat a assuré une liaison active avec un certain nombre d'États non-Parties de l'aire de répartition et d'organisations régionales d'intégration économiques en vue de promouvoir une meilleure compréhension de l'Accord et d'encourager leur participation à ses travaux. Ces travaux continuent et permettront – c'est notre espoir – à de nouveaux États d'adhérer à l'Accord. Le Secrétariat a également représenté l'Accord à des réunions de comités concernés de la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique CCFMA [CCAMLR], de la Commission des pêches du Pacifique ouest et central (CPPOC [WCPFC]), de la réunion conjointe des ORGP [RFMO] du thon, du Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-COFI) et du Réseau des Secrétariats d'organisations régionales des pêches, et a fourni des documents d'information aux Parties représentant l'ACAP à des réunions analogues. Le Secrétariat a en outre assuré la liaison avec beaucoup des organisations et institutions internationales et nationales dont les activités intéressent directement ou indirectement la conservation des albatros et des pétrels.
- e) **attirer l'attention de la RdP [MoP] sur les questions relatives à ... l'Accord** - le Secrétariat a préparé plusieurs communications pour RdP2 [MoP2] qui attireraient l'attention de la Réunion des Parties sur des questions relatives aux objectifs de l'Accord. Il a également conféré avec les Parties sur ces questions pendant la période intersessions.
- f) **faire rapport à la RdP [MoP] sur ses travaux** - le Secrétariat a rendu compte à la Réunion des Parties des travaux qu'il a entrepris depuis la dernière réunion (MoP2 Doc 8) et a présenté des rapports trimestriels sur ses activités.
- g) **administrer le budget de l'Accord** - le Secrétariat a administré les budgets de l'Accord pour 2006 et 2007, les services comptables continuant à être assurés en 2006 par la Division antarctique du gouvernement australien. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ces services sont assurés par le ministère du Développement économique du gouvernement de la Tasmanie. La Norvège a récemment ratifié l'Accord et, conformément à la décision prise à RdP2 [MoP2], les contributions versées par la Norvège en 2007, 2008 et 2009 seront affectées au programme de travail du Comité consultatif. On trouvera un résumé du financement dont dispose actuellement le Comité consultatif dans AC3 Doc 9.
- h) **fournir des informations au public ... et promouvoir les objectifs de l'Accord** - le principal moyen de fournir des informations sur l'Accord au public et de promouvoir ses objectifs a été le site Web de l'ACAP. Le Vice-président du Comité consultatif, le Dr John

Cooper, a fait une contribution précieuse à cet égard en exerçant les fonctions de rédacteur honoraire et en encourageant la soumission d'articles de valeur informative.

- i) **élaborer un système d'indicateurs de performance** - un système d'indicateurs de performance destinés à mesurer l'efficacité et l'efficacité du Secrétariat a été convenu à RdP2 [MoP2] (voir l'Annexe 11 du Rapport final de RdP2 [MoP2]).
- j) **compiler les informations fournies par les Parties** - le Secrétariat a compilé toutes les informations fournies par les Parties conformément aux articles VII (1) c), VIII (10) et IX (6) d) et soumis un rapport de synthèse sur la mise en œuvre de l'Accord pour examen à la deuxième réunion du Comité consultatif (CC2) [AC2). Le Secrétariat a aidé le Comité consultatif à préparer son rapport à la deuxième Réunion des Parties (RdP2) [MoP2] sur la mise en œuvre de l'Accord (voir MoP2 Doc 11).
- k) **exercer d'autres fonctions** - le Secrétariat a continué à exercer les autres fonctions dont il a été chargé par l'Accord ou dans le cadre de l'Accord, par exemple, celles que contient le Règlement financier de l'Accord (voir MoP2 Doc 10).

Article XI

2. Le Secrétariat confère et coopère, le cas échéant, avec :

- a) **le Secrétariat de la Convention ...** Le Secrétaire exécutif a rencontré des membres du personnel du Secrétariat de la Convention l'année dernière et a eu des discussions fructueuses sur les façons dont les Secrétariats peuvent coopérer et s'entraider, par exemple par l'échange d'informations. M. Barry Baker, qui préside le Groupe de travail du Comité consultatif sur la capture accessoire d'oiseaux de mer et a été engagé à titre de consultant pour fournir une assistance technique au Secrétariat, a récemment été nommé conseiller scientifique de la Conférence de la CCEM [CMS] sur la capture accessoire. Cette nomination fournit l'occasion de faire progresser la relation de travail étroite qui existe entre la Convention et l'Accord, en particulier en ce qui concerne la coordination des ressources et des mesures prises en matière de capture accessoire d'oiseaux de mer.
- b) **les secrétariats d'autres conventions et instruments internationaux qui présentent un intérêt...** Le Secrétariat a établi des relations de travail avec de nombreux autres secrétariats dans le but de promouvoir les objectifs de l'Accord. Ces secrétariats comprennent les secrétariats des organisations régionales de gestion des pêches et d'autres instruments/conventions internationaux qui présentent un intérêt, telles que la FAO, la CCFFMA [CCAMLR] et le Traité sur l'Antarctique. Le Secrétaire exécutif a assisté à la première réunion du Réseau des Secrétariats d'organisations régionales des pêches (RSR-1) [RSN-1]. Un projet de protocole d'accord [MoU] a été préparé en marge de cette réunion avec le Secrétaire exécutif de la Commission des pêches du Pacifique ouest et central (CPPOC [WCPFC]) dans le but d'établir un mécanisme officiel pour l'échange d'expertise et d'information sur des questions liées à la capture accessoire d'oiseaux de mer.
- c) **d'autres organisations et institutions compétentes...** Le Secrétariat de l'Accord a également conféré et coopéré, le cas échéant, avec d'autres organisations compétentes dans le domaine de la conservation des albatros et des pétrels et de leurs habitats, telles que BirdLife International et d'autres organisations non gouvernementales compétentes.

3. Le Secrétariat de l'Accord a convenu d'un protocole d'accord [MoU] avec le gouvernement de la Tasmanie concernant la fourniture d'hébergement et de services de bureau pour le Secrétariat. Comme il a été mentionné plus haut, il a également entamé des négociations avec la CPPOC [WCPFC] au sujet d'un protocole d'accord [MoU]. Ce document a été envoyé aux points de contact nationaux pour leur information et leurs vues en la matière.
4. Le Secrétariat de l'Accord a communiqué des informations et des données, le cas échéant, à d'autres organismes et les a invités à assister aux réunions de l'Accord susceptibles de les intéresser.

Article XII

Amendement à l'Accord

3. Le Secrétariat a communiqué avec les Parties au sujet d'une proposition d'amendement au texte de l'Annexe 1 de l'Accord. Cette proposition a été examinée à la deuxième Réunion des Parties (voir MoP2 Résolution 2.5).

Mesures prises au titre de la mise en œuvre de l'Accord

1.1.3 Lorsqu'elles le jugent approprié, les Parties coopèrent à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de conservation pour des espèces ou des groupes d'espèces particuliers d'albatros et de pétrels.

Le Secrétariat a coordonné l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre de ces stratégies de conservation par le soutien qu'il a apporté aux travaux du Comité consultatif et en publiant ces stratégies sur le site Web de l'Accord.

1.3 Réintroductions et programmes de réintroduction

Le Secrétariat n'a pas reçu de notification de projet de programme de réintroduction.

6.3 Les Parties coopèrent entre elles, avec le Secrétariat et d'autres organismes en vue de l'élaboration de programmes de formation et d'échange de ressources documentaires.

Le Secrétariat s'est entretenu avec les Parties pour identifier des initiatives, telles que des programmes de formation, susceptibles de favoriser le renforcement des capacités (voir AC3 Doc 16). Il a récemment établi une base de données d'ouvrages scientifiques (voir AC3 Doc 21) qui fournit des renseignements sur plus 1000 publications en rapport avec les objectifs de l'Accord et a commencé à travailler sur un répertoire des autorités, centres de recherche, scientifiques et ONG présentant un intérêt pour l'ACAP (voir AC3 Doc 20).

7.4 Le Secrétariat procède régulièrement à un examen de moyens potentiels de fournir les ressources nécessaires (à savoir les fonds et l'aide technique) en vue de la mise en œuvre de ce Plan d'action, et rend compte de cet examen à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties.

Le Secrétariat a rendu compte à RdP2 [MoP2] des mesures prises pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action. On s'attend à ce que d'autres occasions d'obtenir des ressources non budgétaires se présenteront et il est à conseiller de rechercher activement ces occasions afin de faciliter la mise en œuvre du Plan d'action.

7.5 Individuellement ou par l'intermédiaire du Secrétariat, les Parties attirent l'attention de tout État qui n'est pas Partie au présent Accord sur toute activité exercée par ses ressortissants ou ses navires qui a une incidence sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Aucune Partie n'a demandé au Secrétariat de prendre des mesures en ce qui concerne cette prescription du Plan d'action.

Mesures à prendre :

Le Secrétariat intérimaire a mené à bien un important programme de travail depuis la dernière réunion du Comité consultatif. Ces deux dernières années, le Secrétariat intérimaire a été chargé de l'organisation et du soutien de quatre réunions internationales, environ une tous les six mois, et a apporté son soutien à quatre réunions de groupe de travail et un atelier. Ceci représente forcément une importante ponction sur l'énergie et les ressources du Secrétariat. Il est proposé d'utiliser la longue pause avant la prochaine réunion pour concentrer les ressources du Secrétariat sur le soutien de la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif. Nous comptons sur les conseils du Comité consultatif pour nous aider à identifier les priorités du Secrétariat à cet égard.